

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 avril 2026 à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO, légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean de Braye (45800), sous la Présidence de Monsieur Thierry BEAUSOLEIL.

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 16

Représentés : 1

Nombre de votants : 17

Votes « Pour » : 17

Votes « Contre » : 0

Abstention : 0

Présents : Mme Florence BAROTH, Mme Célia BERGER, Mme Cathy MONTASSIER, M. Patrice ARGENTI, M. Cédric GOURIN, Mme Martine BERANGER, Mme Nathalie HAMEAU, Mme Anne LE BIHAN, M. Guy PIVAIN, M. Fabien RIVIERE DA SILVA, Mme Catherine PITOU, M. Hakim AZZOUZ, M. Thierry BEAUSOLEIL, M. Quentin JAHIER, M. Cédric QUATORZE, M. Jocelyn LANGER, M. Philippe RINGUET, Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée et représentée :

Mme Leïla PAROU

Pouvoir :

Mme Leïla PAROU a donné pouvoir à M. Guy PIVAIN

Secrétaire de séance : M. Quentin JAHIER

N°2026/04-22-10 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)

Après avoir entendu le rapport de M. le Président,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret (sauf si décision de l'assemblée délibérante « à l'unanimité » de voter à main levée). Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la Commission d'Appels d'Offres, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Sont candidats au poste de titulaire :

M. ARGENTI Patrice
M. GOURIN Cédric
Mme HAMEAU Nathalie
M. JAHIER Quentin
M. LANGER Jocelyn

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme BERGER Célia
M. INDIENNA Jean-Luc
Mme LE BIHAN Anne
M. LENORMAND Bruno
Mme PITOU Catherine

Monsieur le Président a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et a proposé que cela soit fait à main levée. L'ensemble des élus a exprimé son accord.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
DESIGNE à l'unanimité des membres présents et représentés
Pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres :

Titulaires :

M. ARGENTI Patrice
M. GOURIN Cédric
Mme HAMEAU Nathalie
M. JAHIER Quentin
M. LANGER Jocelyn

Suppléant(e)s :

Mme BERGER Célia
M. INDIENNA Jean-Luc
Mme LE BIHAN Anne
M. LENORMAND Bruno
Mme PITOU Catherine

Fait et délibéré le 22 avril 2026, à Saint-Jean de Braye.

Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du SIRCO,
M. Thierry BEAUSOLEIL



Le secrétaire de séance,
M. Quentin JAHIER

